

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Marlette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marlène GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kéber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " -

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (schémas de référence, études...) à l'échelle du périmètre de l'OGS.

L'élaboration d'un schéma de développement agricole du Grand Site a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit de l'action de référence 3.0 de l'axe 1 : « Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers ».

Pour mémoire, ce programme d'actions a été validé :

- en comité de pilotage local de l'OGS le 18 décembre 2018,
- par les sept conseils municipaux et le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux durant le 1^{er} trimestre 2019,
- par le comité syndical du Pays le 2 avril 2019,
- en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019,
- en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre 2020.

L'élaboration de ce schéma vise à se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour accompagner le développement d'une agriculture durable sur le territoire du Grand Site au travers d'un projet paysager partagé et une dynamique foncière collective, globale et cohérente.

Ce schéma a des objectifs tant agricoles, qu'environnementaux et économiques :

- définir et composer le paysage de demain en préservant la mosaïque agricole et forestière caractéristique des paysages du Grand Site,
- préserver la vocation agricole du parcellaire sur les zones à fort enjeu paysager et naturaliste,
- consolider l'identité viticole et développer l'activité pastorale,
- dynamiser et diversifier l'agriculture (viticulture, élevage, oléiculture, PPAM...),
- accompagner les jeunes agriculteurs dans leur projet de développement.

Ce schéma doit permettre :

- d'établir une planification de la reconquête du foncier agricole pour accompagner la création de nouveaux ilots agricoles,
- de préparer l'avenir du territoire (envisager l'agriculture souhaitée dans 10 ans, anticiper la prochaine Politique Agricole Commune (PAC)...),
- de contribuer à lutter contre la déprise, la fermeture et la banalisation des paysages.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il s'agit notamment de :

- réaliser un diagnostic agricole de territoire avec une approche : foncière, agronomique, paysagère, environnementale et économique,
- proposer un plan d'actions d'études et de travaux d'aménagement, à court (5 ans) et moyen terme (10 ans).

Cette mission doit se dérouler sur une durée d'environ 24 mois et doit associer tous les acteurs locaux, partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité de pilotage dédié et de groupes de travail techniques.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un bureau d'études, s'élève à 87 000,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat (DREAL) :30 000,00 €
- Conseil départemental de l'Hérault :39 600,00 €

pour un autofinancement de 17 400,00 €.

En 2019, le Pays, maître d'ouvrage, suite à la délibération de son comité syndical du 5 juillet (validation du lancement de l'élaboration de ce schéma de développement agricole du Grand Site avec validation du plan de financement prévisionnel), a déjà déposé des dossiers puis obtenu deux subventions du Conseil départemental de l'Hérault et de la DREAL Occitanie.

En 2020, le cahier des charges de cette mission a ensuite été élaboré en lien étroit avec les nouveaux élus des communes du Grand Site, le service agriculture du Département, et le service Inspection des Sites de la DREAL Occitanie.

Sur la base de ce cahier des charges, le Pays a ensuite lancé un appel d'offres le 16 décembre en vue de sélectionner une équipe pluridisciplinaire compétente qui puisse être prestataire de service, chargée de réaliser cette mission.

Suite au lancement de cet appel d'offres, le Pays a reçu uniquement trois offres qui, après analyse, ont été jugées insatisfaisantes au regard de la commande inscrite dans le cahier des charges et des besoins du territoire.

Le Président propose à l'assemblée :

- de renoncer à la conclusion du marché relatif à l'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site et le déclarer sans suite,
- de relancer l'élaboration d'un tel schéma dès à présent,
- de modifier le cahier des charges devant servir à lancer un nouvel appel d'offres,
- de valider le plan de financement prévisionnel à nouveau présenté,
- de l'autoriser à solliciter auprès de la DREAL Occitanie une prorogation de sa subvention déjà attribuée,
- de l'autoriser à déposer un nouveau dossier auprès du Conseil départemental de l'Hérault afin d'annuler et remplacer la subvention déjà attribuée,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- renonce à la conclusion du marché relatif à l'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site et le déclarer sans suite,
- relance l'élaboration d'un tel schéma dès à présent,
- autorise la modification du cahier des charges devant servir à lancer un nouvel appel d'offres,
- valide le plan de financement prévisionnel à nouveau présenté,
- autorise le Président à solliciter auprès de la DREAL Occitanie une prorogation de sa subvention déjà attribuée,
- l'autorise à déposer un nouveau dossier auprès du Conseil départemental de l'Hérault afin d'annuler et remplacer la subvention déjà attribuée,
- l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021.

Le Président,
Jean ARCAS



